

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°41/2025**

**OBJET : APPEL A PROJET ACTEE CHENE 5 –
FNCCR**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER, Daniel DIB, Eric ROMAN, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christine VAUTRIN,
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN
Eric ROMAN a donné pouvoir à Jeannot MANCINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

La Commune envisage la rénovation énergétique des bâtiments communaux dont des deux écoles, maternelle et élémentaire. Il apparaît opportun d'utiliser le groupement de commande porté par la CASA pour les études et les maîtrises d'œuvre à venir. Les montants d'étude ont été estimés pour l'ensemble de ces opérations.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet, la Commune de Châteauneuf, la Commune de Valbonne et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) ont déposé une candidature commune, portée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), coordinateur du groupement.

Le 18/04/2025, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP ACTEE Chêne 5.

AR Prefecture

006-210600383-20251013-D_41_10_2025-DE
Reçu le 16/10/2025

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économie de flux,
 - Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
 - Etudes techniques,
 - Missions de maîtrise d'œuvre,
 - Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation,
- Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Lot 4 - Maitrise d'Œuvre

MOE n°1

Typologie de l'opération : +3500 habitants / Bâtiments scolaires

Type d'opération : MOE Rénovation ambitieuse et performante

Bâtiment(s) visé(s) : Groupe Scolaire (06740 Châteauneuf de Grasse)

Coût global (€ HT) : 70 000,00 €

Aide sollicitée (€ HT) : 45 500,00 €

MOE n°2

Typologie de l'opération : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires

Type d'opération : MOE Rénovation ambitieuse et performante

Bâtiment(s) visé(s) : Mairie (06740 Châteauneuf-Grasse)

Coût global (€ HT) : 40 000,00 €

Aide sollicitée (€ HT) : 24 000,00 €

MOE n°3

Typologie de l'opération : +3500 habitants / Bâtiments non scolaires

Type d'opération : MOE Rénovation ambitieuse et performante

Bâtiment(s) visé(s) : Le Plantier (06740 Châteauneuf de Grasse)

Coût global (€ HT) : 10 000,00 €

Aide sollicitée (€ HT) : 2 000,00 €

Total Coût global (€ HT) : **120 000,00 €**

Total Aide sollicitée (€ HT) : 71 500,00 €

Lot 5 - AMO & API

AMO n°1

Typologie du groupement : +3500 habitants

Type de prestation : AMO pour le choix de la MOE

Nombre : 1

Coût global (€ HT) : 32 400,00 €

Aide sollicitée (€ HT) : 16 200,00 €

AMO n°2

Typologie du groupement : +3500 habitants

Type de prestation : AMO pour le choix de la MOE

Bâtiment(s) visé(s) : Le Plantier (06740 Châteauneuf de Grasse), Mairie (06740 Châteauneuf-Grasse)

Nombre : 1

Coût global (€ HT) : 10 000,00 €

Aide sollicitée (€ HT) : 5 000,00 €

Total Coût global (€ HT) : 42 400,00 €

Total Aide sollicitée (€ HT) : 21 200,00 €

Coût global du dossier (lots 4 + 5) : **162 400,00 €**

Aide sollicitée : 92 700,00 €

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), coordinateur, et dont la Commune de Châteauneuf est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2022 portant validation du programme ACTEE+,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

VALIDER la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP ACTEE Chêne 5.

VALIDER le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA).

AUTORISER le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

AUTORISER le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP ACTEE Chêne 5 et retenue par le Jury ACTEE.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

VALIDER la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP ACTEE Chêne 5.

VALIDER le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA).

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP ACTEE Chêne 5 et retenue par le Jury ACTEE.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 16 OCT. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 16 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.